

et les entreprises publiques. Apparaissent ainsi des « États prédateurs » qui profitent des circuits de la mondialisation pour mener une guerre économique. Le problème est que d'ardents défenseurs de la mondialisation libérale empêchent toute résistance possible au titre de la « liberté » du commerce. Le livre conduit un grand nombre d'enquêtes, richement documentées. Tous les fonds souverains n'ont pas le même comportement, mais certains, qui opèrent dans la plus grande discrétion, ont une influence problématique du fait de leur pouvoir considérable. C'est le cas aussi d'entreprises publiques que les États utilisent pour servir leur agenda politique. Il ne s'agit pas de refuser par principe ces investissements publics étrangers, mais de se « prémunir contre les menaces qu'ils charrient, sans paranoïa ni naïveté ». Le livre invite à une vigilance et un sursaut : « La logique de marché doit rester subordonnée à l'intérêt national (ou européen). »

■ François Euvé

**Blandine Chelini-Pont
et Valentine Zuber**

Géopolitique des droits humains

L'universalisme mis au défi.
Le Cavalier bleu, « Géopolitique
de... », 2024, 240 pages, 21 €.

■ Qu'en est-il des droits humains, dont l'origine remonte à la fin du XVIII^e siècle et la consécration « universelle » date de la célèbre déclaration de 1948 ? Ils ont connu

une expansion continue, grâce aux divers organismes des Nations unies, et un enrichissement (droits des femmes, des enfants, des peuples autochtones, etc.). Par ailleurs, ils sont de plus en plus contestés. À certains égards, leur apogée se situe vers la fin du régime soviétique, lorsque les dissidents en faisaient la base de leur critique du système. La chute du mur de Berlin a semblé montrer la pertinence de la démocratie libérale fondée sur les droits de la personne. Mais d'autres critiques apparaissent à la faveur du rejet croissant de l'Occident dans de nombreux pays. Pour leurs contempteurs, ces droits seraient « une imposition du libéralisme occidental » à la faveur de l'expansion coloniale. L'extension des droits à diverses catégories de population soulève aussi des critiques (par exemple, concernant les droits sexuels et reproductifs). Si les 192 pays représentés à l'Organisation des nations unies ont voté à l'unanimité, en 2005, une résolution qui reconnaissait l'interdépendance entre régime démocratique et mise en œuvre des droits humains, il s'en faut de beaucoup que la reconnaissance verbale de la démocratie se traduise dans les faits. Le bilan est nuancé. La montée des populismes fait peser une menace, mais des attentes démocratiques s'expriment aussi à l'encontre de gouvernements autoritaires. Il se pourrait que, malgré les contestations, les instrumentalizations et les régressions, les droits humains continuent à constituer une sorte de référence commune à l'humanité.

■ François Euvé